



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 25 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 16 novembre 2024.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE – BECKENDORF – PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – KLASSEN - PODBOROCZYNSKI -RAHAOUI – BAHFIR - ESTRADA (à partir du point n° 7) - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE et KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à M. USAI et Mme PIESTA - MM. BOUMEKIK et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à MM. KLASSEN et KLEINHENTZ.

ABSENTS EXCUSES : MM. OURIAGHLI et MILIOTO

ABSENTS : Mmes CHEBLI - ANANICZ - YILDIRIM – KHOUMRI - M. ELHADI.

07 - Participation financière à l'action « 10 heures pour la solidarité »

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

M. USAI informe que la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a reconduit l'action dénommée « 10 heures pour la solidarité » au complexe nautique Aquaglis le dimanche 10 novembre 2024.

Comme chaque année, la totalité des recettes de la journée est destinée aux « Restos du cœur. »

Pour notre commune qui comptait 12 participants pour une distance parcourue de 15 050 mètres, auxquels s'ajoute l'aqua-bike, le montant total à verser s'élèverait à 131,25 €.

M. USAI propose au conseil municipal de porter ce montant à 200 € au profit des Restos du cœur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

- décide d'octroyer une subvention de 200 € et autorise le mandement de cette somme directement sur le compte des « Restos du cœur ».

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »